



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Appel à candidature pour la commande du trophée du 3ème Prix 1 immeuble, 1 œuvre

La charte 1 immeuble 1 œuvre est un programme de soutien à la création visant à installer des œuvres d'art dans des immeubles de bureaux ou d'habitation. Ce dispositif de commande artistique permet la diffusion de la création contemporaine dans le champ des arts visuels auprès d'un très large public. Le ministère de la Culture lance un appel à candidature pour la réalisation d'un trophée qui sera remis aux lauréats de la troisième édition du prix 1 immeuble 1 œuvre, artistes et promoteurs.

Présentation du dispositif

Qu'est-ce que le programme 1 immeuble 1 œuvre ?

La charte 1 immeuble 1 œuvre a été créée en décembre 2015 par le ministère de la Culture. En signant cette charte, les acteurs de l'immobilier s'engagent à commander ou acquérir des œuvres d'artistes vivants pour les installer dans les immeubles d'habitations ou de bureaux qu'ils construisent, et à respecter les bonnes pratiques professionnelles, notamment la juste rémunération des auteurs et le respect de leurs droits moraux et patrimoniaux.

En avril 2022, la charte 1 immeuble, 1 œuvre réunit 70 sociétés. En moins de sept années, près de 500 œuvres ont été installées sur l'ensemble du territoire français au bénéfice du plus grand nombre.

Un prix, remis par le ministère de la Culture distingue les œuvres exemplaires réalisées dans le cadre de ce programme. A cette occasion un trophée est remis aux lauréats du prix.

Objectifs de la démarche

Le nouveau trophée, œuvre d'art originale multiple, qui sera remis aux entreprises de l'immobilier et aux artistes lauréats du troisième prix 1 immeuble 1 œuvre, a pour objectif de refléter la vitalité de la création artistique et de saluer le dialogue fructueux entre le champ des arts visuels et celui de l'architecture.

Pour la cérémonie du prix 1 immeuble 1 œuvre 2019, un trophée avait été conçu par les designers Jean-Baptiste Fastrez et Brynjar Sigurdarson et réalisé à la manufacture de Sèvres. En 2021, un trophée avait été conçu par l'artiste Mathieu Mercier et réalisé par le Centre International de Recherche sur le Verre et les Arts visuels (CIRVA).

Objet de la commande

Cette commande vise la réalisation d'un trophée, œuvre d'art originale multiple. Cette œuvre pourra mobiliser toutes les techniques et savoirs faire traditionnels ou contemporains, y compris métiers d'art, d'une réalisation en 3 dimensions. Les dimensions du trophée devront être modestes, elles n'excéderont pas 20 cm de large et 30cm de haut. Outre la réalisation du trophée en sept exemplaires, la commande prévoit aussi la réalisation d'un coffret de présentation du trophée et la mention « Prix 1 immeuble, 1 œuvre ANNÉE » sur le trophée ou son écrin. Le logo 1 immeuble 1 œuvre pourra être utilisé. La livraison du trophée à Paris est incluse dans la commande.

Qui peut déposer un dossier ?

Les particuliers ou entreprises privées peuvent déposer un dossier à cette démarche, en suivant ce lien : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/arts-plastiques_trophee-1i1o

Conditions d'éligibilité

Les candidatures (individuelles ou en groupement) sont à déposer sur Démarches Simplifiées.

Chaque candidature sera composée d'un dossier artistique et d'un dossier administratif.

Procédure

Le marché sera conclu en vertu de l'[article R. 2122-8 du code de la commande publique](#).

Modalités d'évaluation des dossiers

Présélection sur dossier

Les dossiers seront étudiés sur la base des critères suivants :

- Qualité des réalisations artistiques (40 %)
- Adéquation de la démarche avec l'objet de la consultation (60 %)

Les 3 candidats présélectionnés sur dossier seront admis à concevoir une étude artistique, qui comprendra les éléments suivants :

- Texte de présentation de la proposition (2 000 signes maximum)
- Esquisse
- Mention du format final du trophée
- Mention des techniques, des modalités de réalisation et des éventuels partenaires ou sous-traitants
- Budget de l'opération détaillé, dont rémunération de l'auteur
- Calendrier prévisionnel de réalisation et de livraison

Sélection du lauréat sur remise de l'étude artistique

La sélection définitive du lauréat sera réalisée sur la base de l'analyse des études rendues :

- Qualité du projet artistique (90 %)
 - Adéquation du projet artistique à l'esprit de la commande (70 %)
 - Pertinence de la méthode de réalisation, d'acheminement et d'installation (30 %)
- Prix (10 %)

Budget alloué

Un budget maximal de 11 000 € TTC sera consacré à la réalisation des 7 trophées (conception, suivi de réalisation, production des objets, acheminement et cession des droits d'auteur) pour la remise des 7 exemplaires du trophée attendus.

Le candidat retenu devra prévoir dans sa proposition la possibilité de produire des exemplaires additionnels du trophée dans un délai inférieur à un mois et pour un montant maximal de 1 000 €TTC par exemplaire.

Cette production sous réserve de sa nécessité, fera l'objet d'un avenant au contrat.

Les deux candidats dont le projet ne sera pas retenu recevront chacun une indemnité de 1 000 € TTC.

Modalités d'attribution du financement

Un comité de sélection proposera au commanditaire un projet pour être réalisé. Le candidat sélectionné recevra une enveloppe globale comprenant sa rémunération pour la conception, le suivi de la réalisation, les coûts de réalisation et de livraison des trophées, et la cession des droits d'auteur.

Un contrat de commande entre le lauréat et le ministère de la Culture et un contrat de cession de droits patrimoniaux destinés à la communication institutionnelle sur le prix et le programme 1 immeuble, 1 œuvre seront établis.

Propriété des exemplaires issus de la commande

La propriété des 7 exemplaires réalisés sera répartie de la manière suivante :

- 1 exemplaire à chaque artiste distingué par le prix 1 immeuble 1 œuvre
- 1 exemplaire à chaque entreprise de l'immobilier distinguée par le prix 1 immeuble 1 œuvre
- 1 exemplaire sera conservé par le ministère de la Culture

Calendrier prévisionnel

- Ouverture du dépôt des dossiers : 25 mai 2022
- **Date limite de dépôt des dossiers : 24 juin 2022, 23h59 (heure de Paris)**. Aucun dossier ne pourra être déposé ou pris en compte après cette date.
- Sélection des 3 candidats admis à remettre une étude : 1^{er} juillet 2022
- **Date limite de réception des études : 25 juillet 2022, 23h59** (heure de Paris)
- Sélection du lauréat : 27 juillet 2022
- Annonce de l'artiste lauréat : 29 juillet 2022. Le lauréat sera annoncé sur le site Internet du ministère de la Culture. Les porteurs de projet recevront une notification d'acceptation ou de refus de leur dossier sur Démarches Simplifiées.
- Rendu d'un prototype du trophée : 26 septembre 2022
- Livraison finale de l'ensemble des exemplaires du trophée : 30 novembre 2022

NB : ce calendrier est prévisionnel, il est susceptible d'être modifié sans préavis.

Comment déposer un dossier ?

1. Pour accéder au formulaire en ligne, cliquez sur le bouton "Accéder au formulaire" en bas de page : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-candidature-pour-la-commande-du-trophee-du-3eme-Prix-1-immeuble-1-oeuvre>
2. Connectez-vous ou créez un compte, puis laissez-vous guider.

Une question ?

Pour toute question sur cet appel à projets, vous êtes invités à vous adresser au Pôle commande artistique, par mail à l'adresse 1immeuble1oeuvre@culture.gouv.fr ; ou par téléphone au 01 40 15 74 21.